



Test de paternité Rbt Pension Alimentaire

Par **HOAREAU Josephine**, le **23/11/2016** à **19:04**

Bonjour et merci par avance pour votre aide

Voici la situation :

Je vais avoir 38ans dans quelques jours. J'ai grandi seule avec ma mère. Après que cette dernière se soit séparée de la personne que je croyais être mon père biologique et dont je porte le nom de famille.

La séparation de mes prétendus parents a été constatée par jugement . Puisque la personne dont je porte le nom voulait obtenir ma garde exclusive.

Au lieu de cela il a versé une pension alimentaire à ma mère et ce jusqu'à ma majorité.

Il y a quelques jours, j'ai appris grâce à un test de paternité que la personne dont je porte le nom n'est pas mon père biologique.

Mon père biologique a toujours essayé de m'approcher et de me faire comprendre qui il était réellement . Dernièrement je lui ai demandé de faire un test de paternité pour confirmer ses dires et le résultat est positif. Il l'est bien

Aujourd'hui je souhaiterai entamer des démarches pour modifier mon nom de famille. Car il n'est pas le mien

Je souhaiterai savoir quelles pourraient être les conséquences pour ma mère qui m'a élevé seule. Eu égard le versement de la pension alimentaire, qu'elle a perçu à tort? Est ce que la personne dont je porte le nom peut se retourner contre elle pour lui réclamer des dommages et intérêts ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **fabrice58**, le **23/11/2016** à **22:19**

A votre âge, il est trop tard pour modifier votre filiation, tout test fait sans décision judiciaire est illégal

Votre père biologique peut essayer une adoption simple, et vous pourrez demander à accoler son nom au vôtre.

La personne dont vous portez le nom ne peut se retourner contre votre mère, qui devait déjà savoir qui était votre père biologique.